

A.B.D.M.D.

Association belge pour le droit
de mourir dans la dignité

13 rue Georges A^utoine
4000 LIEGE

secrétariat et toute correspondance:
84 rue de la Pastorale
1080 BRUXELLES

BULLETIN BIMESTRIEL n° 3

Février 1982.

Prix: 15 Fr.

BD 34/57

Ed. responsable: G. TART, 84 rue de la Pastorale, 1080 BRUXELLES

A V I S A N O S L E C T E U R S .

A T T E N T I O N !

CE BULLETIN N° 3 EST LE DERNIER ENVOYE AUX MEMBRES QUI NE SERAIENT PAS EN REGLE DE COTISATION. SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE VERSE VOTRE COTISATION 81/82, FAITES-LE RAPIDEMENT A L'AIDE DU BULLETIN D'ADHESION ET DE LA FORMULE DE VIREMENT QUE VOUS TROUVEREZ EN FIN DE BULLETIN.

SI VOUS ETES DEJA MEMBRE, NOUS VOUS EN REMERCIONS ET VOUS DEMANDONS DE NOUS FAIRE CONNAITRE AUTOUR DE VOUS: NOUS N'ATTEINDRONS NOS BUTS QUE GRACE A UNE LARGE DIFFUSION DE NOS IDEES.

MERCII

Mal renseignés par un préposé des postes, nous avons insuffisamment affranchi une série de bulletins d'information qui vous sont parvenus avec retard et surtaxe.

Nous vous prions de nous en excuser et veillerons dorénavant à éviter ce genre d'erreur.

Le secrétariat.

Pouvons-nous réinsister auprès des dames pour qu'elles se fassent connaître à nous sous un nom toujours identique; nom d'épouse ou de jeune fille, qu'importe, pourvu que ce soit celui sous lequel elles ont adhéré.

Comme vous le constaterez à la lecture de nos informations générales et du compte rendu de nos réunions, notre association a pris un essor surprenant, réjouissant... mais débordant pour le secrétariat et la trésorerie.

AUSSI NOUS PERMETTONS-NOUS DE FAIRE APPEL AUX BENEVOLES SOIT

- habitant Namur, qui pourraient consacrer quelques heures par semaine à aider notre trésorière.
- habitant Bruxelles, qui pourraient consacrer quelques heures par semaine à participer aux différents comités qui viennent d'être créés pour alléger le travail du secrétariat:
 - contact avec les juristes
 - contacts avec le corps médical
 - rédaction du bulletin
 - propagande (contacts avec les medias)
 - secrétaire - adjoint qui pourrait "prendre le relai de la secrétaire en cas d'absence-vacances ou de maladie: cette personne devrait, si possible, habiter Molenbeek ou Anderlecht).

Un urgent appel est lancé aux gentils membres qui seraient prêts à consacrer quelques heures à l'agrage et l'envoi du bulletin tous les trimestres.

POUR CE VOLONTARIAT: s'adresser au secrétariat:

84 rue de la Pastorale
1080 BRUXELLES.

2.- COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DES 16 et 30 JANVIER 1982:

Etaient présents à l'une au moins des deux réunions:

Mmes KNAFF, MINET, PIRONNET, TART.

Mrs: HERMAN, MINET, PETITJEAN, VAN HOORN.

1. Etat des finances:

43.000 F en caisse et 15.000 F placés à terme. Vu que le bulletin coûte, envoi compris, environ 150 F par an et par personne, il est décidé qu'il ne sera plus bimestriel mais trimestriel. Une éventuelle augmentation de cotisation pour 1983 est envisagée.

2. Notes de frais de la trésorerie et du secrétariat:

Elles seront visées par le Président ou le vice-Président à chacune des réunions du conseil d'administration.

3. Les cotisations:

Se règlent le premier janvier de chaque année; elles donnent droit au bulletin pour toute l'année. Toute inscription dans le troisième trimestre d'une année devra être renouvelée l'année suivante, sauf celles de 1981, qui sont valables pour 1982.

4. Le secrétariat est surchargé:

Le secrétariat demande à recevoir le double de toute correspondance envoyée au nom de l'A.B.D.M.D.

Il est décidé:

- allègement du travail de la trésorerie par la désignation d'un trésorier adjoint.
- allègement du secrétariat par la nomination d'un secrétaire adjoint.
- création de comités:
 - de rédaction du bulletin: (en feront partie Mrs Herman et Petitjean)
 - contacts avec les médecins
 - contacts avec les juristes
 - de propagande (contacts avec les medias)
 - de relations internationales (Mr Van Hoorn se propose pour la correspondance en anglais).

Un appel aux volontaires est décidé.

Un comité législatif (chargé d'étude de projets de loi) est jugé prématuré.

5. Question flamande:

Plusieurs de nos membres viennent de régions flamandes: il est décidé de faire appel à des néerlandophones bénévoles qui constitueraient une association soeur néerlandophone. Un appel sera lancé à la prochaine assemblée générale.

6. Les statuts:

Après une relecture attentive de ceux-ci, ils ne sont pas remis en question pour l'instant, en particulier l'article 1.

7. Aspect financier:

La suggestion de vente d'auto-collants est rejetée (bénéfices trop faibles; aspect "publicitaire" mal venu); aucune proposition n'est faite pour accroître nos revenus.

8. Discussion sur le fond et les actions concrètes à envisager:

- après longue discussion, l'édition d'un guide pour une mort douce est rejetée. Mr Minet exposera les positions de l'association sur ce sujet dans un prochain bulletin.

- 3.-
- des conférences sont envisagées pour le dernier trimestre 1982.
Des contacts seront établis avec les conférenciers éventuels.

9. "déontologie" dans nos rapports avec le public:

Les déclarations faites au nom de l'association doivent être habilitées par le conseil d'administration et n'aller ni au-delà ni en-deça des statuts et des décisions prises en assemblée générale - sauf en ce qui concerne le conférencier qui n'engage que son nom propre et ses idées.

10. Calendrier:

L'assemblée générale annuelle des membres est décidée pour le 24 avril.

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 13 mars.

11. Divers:

L'A.B.D.M.D. est invitée à participer au congrès biennal de la Fédération mondiale des associations pour le droit de mourir dans la dignité qui aura lieu du 21 au 26 août prochain. Malheureusement, les moyens financiers de l'association ne permettent pas d'envisager d'y envoyer un représentant. Nous veillerons cependant à avoir les comptes rendus de ce congrès et à les communiquer à nos membres par la voie du journal.

Nouvelles de l'A.B.D.M.D.: qu'avons-nous fait depuis novembre?

- Nous avons enregistré plus de deux cents nouvelles adhésions et envoyé un millier de feuillets d'informations.
- Nous avons obtenu des échos de notre existence dans les journaux:
 - Voyelles,
 - Besace Echos
 - promesse d'un très prochain article dans la Cité.
- Le 28 janvier, Radio-Cité nous a consacré un flash d'information.
- Quelques contacts avec des milieux politiques nous laissent espérer un soutien pluraliste à ce niveau.

N O U V E L L E S D E L ' E T R A N G E R :

Notre secrétariat a rencontré à Paris Mr Pascal LANDA, Président de l'A.D.M.D. (association française) et a rendu visite au secrétariat de ce mouvement. L'accueil fut chaleureux et les conseils nombreux et précieux. Nous avons pu constater combien les Français, avec leurs 4.000 membres en deux ans, travaillent avec efficacité.

Grâce à eux, nous avons appris l'existence d'une vingtaine d'associations dans le monde qui défendent le droit à l'euthanasie volontaire. Nous leur avons écrit; plusieurs nous ont déjà répondu. C'est ainsi que nous sommes en possession des testaments de vie du Danemark, de l'Angleterre, de Californie, du Japon. Nous en publierons quelques textes dans nos prochains bulletins.

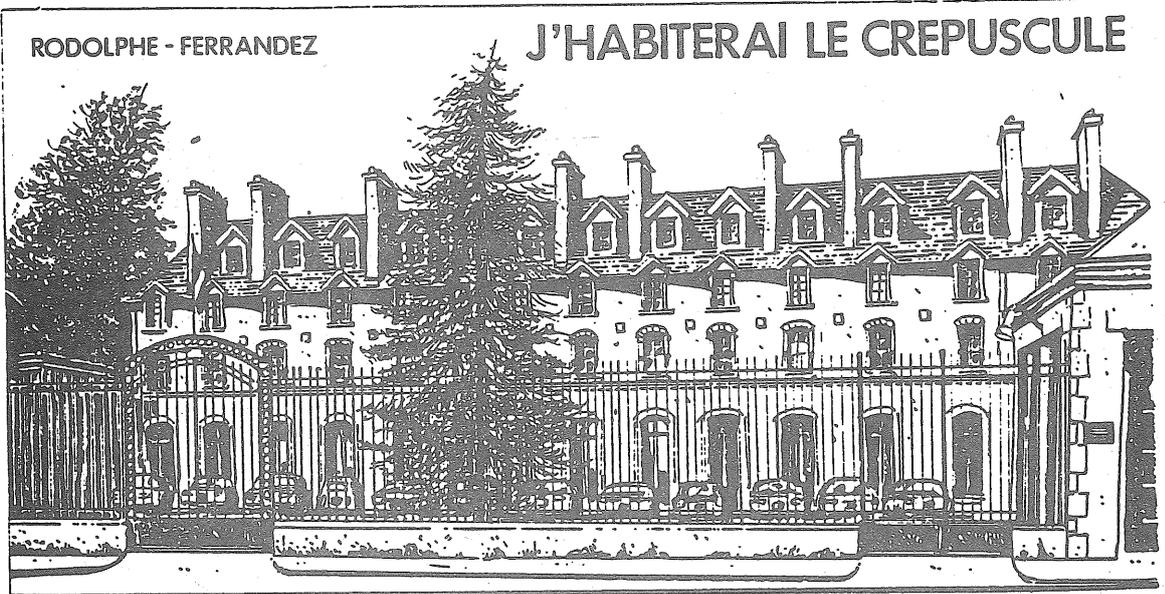
L'association hollandaise de Mme Sybrandy nous fera parvenir incessamment la liste des Belges qui se sont déjà adressés à elle pour obtenir un testament hollandais.

L'association néo-zélandaise nous présente ses meilleurs vœux de réussite, et l'association australienne nous invite au Congrès mondial des associations pour le droit de mourir dans la dignité.

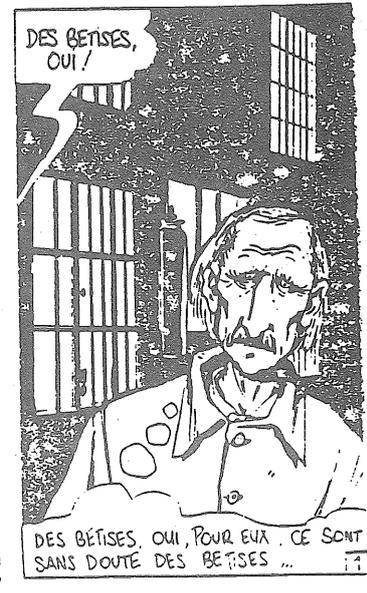
Vous trouverez page 7 la liste des associations actuellement existantes.

UN PHENOMENE INATTENDU:

Considérée longtemps comme littérature infantile, sinon infantilisante, la bande dessinée, depuis le phénomène Astérix est lue par des adultes et est devenue, par le fait même, elle aussi, adulte, évoquant par le texte et le graphisme, certains problèmes qu'elle n'aurait jamais osé aborder auparavant. Ainsi cette planche de RODOLPHE et FERRANDEZ extraite du volume L'heure du loup, Editions du Cygne, 3e trimestre 1981. L'extrait ci-dessous illustre parfaitement et de manière inattendue, le problème qui réunit les membres de notre association:



... CERTES, IL N'A JAMAIS ÉTÉ VRAIMENT FACILE DE MOURIR. TOUTEFOIS, LES SOCIÉTÉS TRADITIONNELLES AVAIENT L'HABITUDE D'ENTOURER LE MOURANT ET DE RECEVOIR SES COMMUNICATIONS JUSQU'AU DERNIER SOUFFLE. AUJOURD'HUI, DANS LES HOPITAUX ET LES CLINIQUES LE MOURANT BÉNÉFICIE SANS DOUTE D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE PLUS EFFICACE MAIS ON NE COMMUNIQUE PLUS AVEC LUI. IL EST SEULEMENT OBSERVÉ COMME UN SUJET CLINIQUE, ISOLÉ SI POSSIBLE, TRAITÉ COMME UN ENFANT IRRESPONSABLE DONT LA PAROLE N'A NI SENS, NI AUTORITÉ. N'AYANT PLUS DE VALEUR SOCIALE NI DE STATUT, LE MOURANT N'A PLUS DE DIGNITÉ, C'EST D'AILLEURS...



* PHILIPPE ARIÈS: ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA MORT EN OCCIDENT DU MOYEN ÂGE À NOS JOURS (ed. du Seuil)

5.

O R I E N T A T I O N B I B L I O G R A P H I Q U E

- sur le sujet de la mort digne, de l'euthanasie et du suicide:
- Jean TOULAT, Faut-il tuer par amour? - L'Euthanasie en question, Paris, Pygmalion, 1976.
- Dr Christiaan BARTARD, Choisir sa vie, choisir sa mort, Paris, Belfond, 1981.
- Dr L. SCHWARTZBERG et P. VIANSSON-PONTE, Changer la mort, Paris, Albin Michel, 1977.
- François SARDA, Le droit de vivre et le droit de mourir, Paris, Seuil, 1975.
- Igor BARRERE et Etienne LALOU, Le dossier confidentiel de l'euthanasie, Paris, Seuil, collection POINTS, 1975.
- Odette THIBAUT, Ma maîtrise de la mort, ed. J.P. Delarge, Paris, 1975.
- Dr Emile RAIMBAULT, La délivrance, Paris, Mercure de France, 1976.
- Denis LANGLOIS, Les dossiers noirs du suicide, Paris, Seuil, 1976.
- Monica CHARLOT, Vivre avec la mort, Paris, Alain Moreau, 1976.
- Dr BINET-SANGLE, L'art de mourir - Défense et technique du suicide secondé, Paris, Albin Michel, 1919 - Ed. d'Aujourd'hui, 1975.
- Simone de Beauvoir, Une mort très douce, Paris, Gallimard, 1964 - collection FOLIO.
- Jo ROMAN, J'ai choisi l'heure de ma mort, Paris, Pygmalion, 1981
ouvrage postfacé entre autres par Michel LANDA, fondateur de l'A.D.M.D. française.
- A. ALVAREZ, Le dieu sauvage, Paris, Mercure de France, 1972.
- Pierre MORON, Le suicide, Presses Universitaires de France, coll. "Que sais-je?", 1977, épuisé.
- VERCORS, 21 recettes pratiques de mort violente, Paris, Tchou, 1977.
- Suicide et mass media, Paris, Masson, 1972.
- A. GORCEIX et ZIMBACCA, Etudes sur le suicide, Paris, Masson, 1968.
- Les suicides, ed. des Produits Roche, Bruxelles, 1977.
- Martin MONESTIER, Le suicide, Paris, J.C. Simoën, 1976.
- L. MEYNARD, Le suicide, PUF, collection SUP, 1970.
- Georges RAS, Ce soir je me suicide, Paris, Fayard, 1971.
- Jean BAECHLER, Les suicides, Paris, Calmann-Lévy, 1975.

L' A.B.D.M.D. répond aux questions de ses membres:

1. Mr J. C. de Gilly:

"Le testament biologique a retenu toute mon attention. Je le trouve complet pour les cas de maladie grave. Mais quelle pourrait être votre intervention dans le cas où une personne souhaiterait la mort pour la seule raison qu'elle devient aveugle ou paralysée et qu'elle ne désire plus être à charge de la société? (...) Je souhaiterais vivement obtenir une réponse à cette question qui me préoccupe beaucoup."

réponse:

Notre correspondant trouverait sans doute satisfaction par la publication d'un "guide pour une mort douce" tel qu'il existe en Angleterre ou en Ecosse. En fait, la première assemblée générale de nos membres, qui s'est réunie le 13 juin 81 a décidé de ne pas procéder à la publication d'un tel vade mecum.

Notre Président consacrerait un article sur ce sujet dans un de nos prochains bulletins.

2. Mme D.G. de Koksijde:

"Comme vous, je ne pense pas qu'il soit opportun de répandre dans le public des informations concernant les médicaments qui peuvent hâter la mort. A mon sens, le premier but d'une association comme la vôtre est d'arriver à faire accepter par le corps médical le respect du testament de vie. Jusqu'ici, les médecins à qui j'en ai parlé sont très réticents. (...) Serait-il possible, dans un prochain bulletin, de connaître la profession des membres de votre conseil d'administration? Je pense que cela intéresse fortement les membres et ceux qui pourraient le devenir."

Réponse:

Votre première remarque va tout à fait dans le sens de notre action. Pour répondre à votre question, nous tenons à préciser que l'actuel conseil d'adm. est provisoire, encore incomplet mais regroupe déjà les professions suivantes: ingénieur, médecin, assistante sociale, professeur, sans profession...

3. Mr A.F. de Bruxelles:

"Peut-on connaître, même verbalement, le nom d'un ou plusieurs médecins Bruxellois partisans de vos idées? Sinon on reste tributaire de la bonne ou mauvaise volonté d'un médecin choisi au hasard."

Réponse:

Vous comprendrez que, soucieux de préserver leur liberté professionnelle, les médecins adhérents souhaitent garder l'anonymat. Dans l'état actuel de notre travail, mais surtout des mentalités et de la législation, il semble prématuré et dangereux d'envisager une telle démarche. Rappelons que nous nous sommes engagés à ne pas intervenir activement en matière d'euthanasie (Bull. 2, p. 1).

ASSOCIATIONS POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITE et/ou

POUR L'EUTHANASIE VOLONTAIRE:

- AFRIQUE DU SUD: SAVES, PO Box 37141, Overport 4067, DURBAN, SOUTH AFRICA.
- REPUBLIQUE FEDERALE d'ALLEMAGNE: Deutsche Gesellschaft für Humanes Sterben, Kriemhildenstrasse 4, 8900 AUGSBURG, RFA.
- ANGLETERRE: EXIT, 13 Prince of Wales Terrace, Kensington, LONDON W8 5 PG.
- AUSTRALIE: VES of Australia, 10 Shepherd Street, Broadway 2007, New South Wales, Australia.
VES of Victoria, PO BOX 71, Mooroolbark 3138, Victoria, Australia.
West Australia VES, 114 Rosedale Street, Floreat 6014, W Australia.
- BELGIQUE: A.B.D.M.D., 84 rue de la Pastorale, 1080 BRUXELLES, Belgique.
- CANADA: Dying with Dignity, PO BOX 232, Station Z, Toronto, Canada M5N 2Z3.
The Canadian Society for the Right to Die with Dignity, PO Box 46408, Station G, Vancouver, CANADA V6R 4G7.
- COLOMBIE: Solidaridad Humanitaria, Carrera 9 75-50, Bogota, Colombie.
- DANEMARK: Foreningen Mit Livstestamente, Ordrup Jagtvej 55, 2920 CHARLOTTENLUND, Danemark.
- FRANCE: Association pour le droit de mourir dans la dignité, BP 322.09, 75423 PARIS CEDEX 09, France.
- INDE: The Society for the Right to Die with Dignity, 4th Floor, Maneckjee Wadia Building, 127 Mahatma Gandhi Road, BOMBAY 400 001, INDIA.
Indian Society for the Right to Die, J-13 Prasad Nagar, NEW DELHI 110005, INDIA.
- JAPON: Japan Euthanasia Society, 1-11, Ogawa-Machi, Kanda, Chiyoda-Ku, TOKYO 101, JAPAN.
- NARVEGE: Norwegian VES, Majorstuveien 35 B, OSLOW 3, NORVEGE.
- NOUVELLE ZELANDE: VES Auckland, 40 Willcott Street, Mt Albert 3, Auckland, Nouvelle Zélande.
New Zeland VES, 95 Melrose Road, Island Bay, Wellington 2, Nouvelle Zélande.
- PAYS-BAS: Informatie Centrum Vrijwillige Euthanasie, Zuiderweg 42, 8393 FT, Vinkega, Nederland.
Nederlands VVVE, Postbus 5331, 1007 AH-Amsterdam, Nederland.
- SCOTLAND: Scottish Exit, 17 Haet Street, Edinburgh EH1 3RO, Scotland.
- SUEDE: Ratten Till var Dod, Linnegatan 2 tr, 114 47 Stockholm, Suède.
- SUISSE: Frau E Zuercher, Haus Belair, CH-6315 Oberageri - Zurich, Suisse.

U.S.A.: Hemlock, PO BOX 66218, Los Angeles, California 90066,
U.S.A.

Society for the Right to Die 250 WEST 57th Street,
Room 929, NEW YORK 10019.

Concern for Dying, 250 West 57 Street New York 10019.

ZIMBABWE: Zimbabwe Society for the Right to Die, 107 Hillside Road,
Hillside, Salisbury, Zimbabwe.

A.B.D.M.D.
février 1982

informations: A.D.M.D. - France
EXIT - England

BULLETIN D'ADHESION

à l'Association belge pour le droit de mourir dans la dignité

A. B. D. M. D.

(à remplir en majuscules d'imprimerie, s. v. pl.)

Je, soussigné(e),

NOM:

Prénom:

Adresse: rue:

Localité:
N° postal:

N° carte d'identité:

- déclare avoir plus de 21 ans;

- désire devenir membre effectif de l'A.B.D.M.D. et

°° - verse ce jour la somme de (300 fr minimum)
au compte 250- 0285666 - 86 de l'A.B.D.M.D. - NAMUR.°° - paie la somme de (300 fr minimum) à l'A.B.D.M.D. - NAMUR
par le chèque ci-joint.Facultatif:

Date de naissance:

Profession:

Date:

Signature:

°° biffer la mention inutile.

Bulletin à renvoyer à Mme Knaff
64 avenue de la Vecquée
5000 NAMUR